

IL FAUT ÊTRE EN GARDE CONTRE LE PARJURE
ET RESPECTER LA SAINTÉTÉ
DU SERMENT

Faut-il, Nos Très Chers Frères, vous mettre en garde contre les fautes où vous pouvez être entraînés plus facilement en temps d'élection ?

L'une des plus graves assurément, c'est le parjure. Vous êtes coupables de ce crime énorme contre Dieu et la société, non seulement lorsque vous dites un mensonge et déguisez la vérité étant sous serment, mais chaque fois que vous êtes volontairement la cause d'un parjure.

Prenez donc garde, en violant les lois justes faites pour assurer l'honnêteté des élections, de vous mettre vous-mêmes ou de mettre les autres dans l'occasion du parjure. Respectez la sainteté du serment en ne le demandant et ne l'exigeant que lorsqu'il est absolument nécessaire pour sauver des intérêts sérieux et protéger efficacement la justice : car si c'est un crime honteux et abominable de commettre ou de causer un parjure, c'est aussi une faute contre Dieu et la société de discréditer le serment et de l'amoindrir aux yeux des peuples, en l'exigeant sans discernement, pour des raisons qui ne sont ni graves ni sérieuses, dans l'unique but de vexer un adversaire et de faire naître contre quelqu'un des soupçons que rien ne justifie.

CONTRE LES MÉDISANCES ET LES CALOMNIES SUR LE
COMPTE DES HOMMES POLITIQUES

Rappelez-vous aussi que, si la justice ne vous défend pas d'apprécier et de condamner les actes publics des hommes politiques, elle ne vous permet cependant jamais de le faire injustement. S'il est nécessaire au bien public que l'on discute devant vous les avantages et les inconvénients de certaines mesures légales et administratives, afin que vous jugiez en connaissance de cause les hommes qui méritent votre confiance et votre suffrage, il ne l'est jamais de faire des médisances, moins encore des calomnies, sur le compte des candidats et des hommes politiques.

Or il y a médisance, et médisance grave, chaque fois que l'on fait connaître d'un homme politique des fautes ou défauts graves de la vie privée qui n'ont rien à faire avec ses devoirs et ses fonctions civiles et politiques. Ces médisances en matière